

## Les frayères à poissons

Elles ont été créées au tout début des années 2000, avec la collaboration de la Fédération de l'Indre des Associations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (F.I.A.P.P.M.A.). Le principe en est simple : pour frayer (se reproduire), les poissons (brochets, sandres...) ont besoin de sites particuliers, situés près de la rivière, peu profonds et, si possible, herbeux. Là, dès la fin de l'hiver, les femelles viennent y pondre des œufs que les mâles s'empressent de recouvrir de leur semence. Autrefois, mares, anciens méandres ou simples trous d'eau proches de la rivière faisaient l'affaire.



© FNPF - L Madelon

Ces frayères se sont alignées a, tout simplement, été créées en lieu et place de quelques fossés anciens, lesquels, déjà en place et en lien avec les eaux (des bras ou du Fouzon), étaient tous désignés pour accueillir cette faune un peu particulière. Il a suffi de les recreuser, voire de les élargir et de laisser venir un peu de végétation.